



Montreuil, le 19 décembre 2023.

Attractivité, salaires : l'intersyndicale des orthophonistes conteste les non-réponses du ministère

L'intersyndicale des orthophonistes (CFTC santé sociaux, CGT-UFMICT, FNEO, FNO, FO secteur public santé, FOF, SUD santé sociaux) a été reçue le 22 novembre au Ministère de la Santé et de la Prévention par Mmes Augros et Guillaume, ainsi que M. Chevalley, chargé de l'attractivité des métiers au Ministère des Solidarités et des Familles.

Trois sujets étaient à l'ordre du jour :

1/ Nouvelles grilles indiciaires de la Fonction Publique Hospitalière : afin d'enrayer le *turn over* et la pénurie...

Nous n'avons pas obtenu de réponses favorables car le projet de loi du ministère de la Transformation et de la Fonction Publique (annoncé pour 2024) prévoit une évolution de la rémunération en Fonction Publique fondée sur l'attractivité et la reconnaissance des compétences professionnelles en lien avec l'évolution des mécanismes de carrière et aucune évolution pour les grilles orthophoniques n'est à l'ordre du jour.

Les primes pourraient être réintégréées dans le traitement de base.

Plutôt que de rendre attractif l'exercice en milieu hospitalier, il est prévu de favoriser l'exercice mixte afin de permettre à différents statuts de cohabiter ! Cela ne favorise ni les conditions de travail ni les patients de morceler les postes d'orthophonie qui, par manque d'attractivité, disparaissent alors.

L'Intersyndicale conteste ces non-réponses et alerte le ministère :

- l'introduction d'une rémunération au mérite est une négation de la reconnaissance de notre diplôme et instaurerait une discrimination entre orthophonistes qui pour le même métier seraient payés différemment en fonction de l'entretien annuel d'évaluation ;
- le ratio des promus-promouvables qui est ridiculement bas et ne permet pas aux orthophonistes de progresser sur une grille de carrière d'orthophoniste de classe supérieure, d'autant plus que le nombre de titulaires en FPH diminue et devient quasi inexistant. Pour l'intersyndicale, une carrière linéaire sans quotas serait le plus juste ;
- la progression de carrière d'un.e orthophoniste est plus longue que celle d'autres métiers de la santé, la durée des derniers échelons étant beaucoup plus longue et créant un ralentissement de progression.

Pour notre part, nous restons attachés à la corrélation entre grilles de salaires et diplômes d'Etat.

2/ Pénurie d'orthophonistes et salaires dans le médico-social

Le besoin crucial d'orthophonistes a beau être reconnu par le ministère, aucune traduction concrète n'est faite : on nous annonce qu'il n'y aura pas de création de grille spécifique pour les orthophonistes et qu'il faudrait attendre l'issue des négociations pour la CCUE (Convention Collective nationale Unique Etendue). Pourquoi cette attente ?

De plus, le ministère des Solidarités compte sur les orthophonistes dans les services de repérage précoce des troubles neuro-développementaux, mais toutes ces nouvelles missions sont effectuées à moyens constants : il n'est pas tout de diagnostiquer, il faut pouvoir soigner !

Les salarié.e.s, malmené.e.s et sous-payé.e.s dans les institutions médico-sociales, les fuient. L'hémorragie est réelle : des solutions doivent être mises en place de toute urgence, à commencer par les grilles salariales des orthophonistes.

3/ La formation initiale

Le ministère, en lien avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, s'est engagé à augmenter les quotas de formation initiale, en lien avec le CCFUO. Rappelons que l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s ne peut s'envisager sans que des réponses ne soient apportées aux revendications d'un certain nombre d'enseignants sur leur statut et leur rémunération.

Un travail de réingénierie de modification de la maquette des études, jugée trop lourde, est annoncé. Là aussi, nous rappelons notre attachement au maintien d'une formation spécifique pour les orthophonistes et refusons toute simplification réductrice de notre métier.

L'Intersyndicale va continuer à travailler de concert et attend le prochain rendez-vous, prévu au premier trimestre 2024.

Contacts presse :

CFTC Santé-Sociaux : Chantal AUBRY (01.42.11.78.05)
CGT-UFMICT : Véronique PUIER-SEYFRIED (06.70.24.32.89)
FNEO : Léa NAÏT-MOULOUD (06.99.63.01.11)
FNO : Antoinette LEJEUNE (06.78.54.46.20)
FO Services Publics de Santé : Christine ARCAY (06.82.29.78.47)
FOF : Anaïs BARTHET (06.71.75.12.70)
SUD Santé-Sociaux : Valérie RESPAUD (06.89.67.87.30)